

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité Routière*

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire suivie par Mme PIJOUBERT

Réf. :

Paris, le

04 AVR. 2018

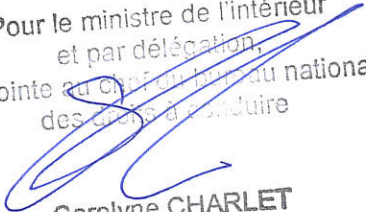
Maître Matthieu LESAGE  
32 rue du Temple  
75004 Paris

Maître,

Par courrier en date du 9 février 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de Mme

Dans ces conditions, il a été demandé au préfet du Val d'Oise de mettre un terme à la procédure de restitution du titre de conduire engagée à son encontre, en application de l'article L.223-5 du code de la route.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
l'adjointe au chef du bureau national  
des droits à conduire  
  
Carolyne CHARLET